ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Le Végétal dans son Environnement
FREDON-FDGDON
Auvergne - Rhône-Alpes

Animateur
du Groupe "espaces urbanisés"
d' Ecophyto en Auvergne
Maître d'ouvrage et maître d'œuvre
des actions de PHYT'EAUVERGNE

LETTRE N°05
du 13 avril 2016

# L'ECHO DES JARDINS

## AUVERGNE

Cette lettre "l'Echo des jardins" est rédigée et diffusée dans le cadre du plan ECOPHYTO en Auvergne.
Elle a pour but de diffuser tout au long de l'année des informations sur l'actualité liée au jardin, des informations techniques, et permet également de relayer des initiatives locales…
Vous pouvez vous abonner gratuitement à cette lettre, la diffuser autour de vous et même devenir contributeur !
Si vous représentez une collectivité, c'est pour vous l'occasion de diffuser cette lettre à vos administrés et de les informer sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires !
Un agenda vous permet dès à présent de connaître et faire connaître les évènements locaux liés au jardin. Vous retrouverez l'ensemble des événements qui seront mis à jour sur l'agenda du site internet : www.mieux-jardiner.fr / rubrique Auvergne

## DANS CETTE LETTRE


### Réglementation
**Des distances à respecter pour préserver la santé des personnes vulnérables**

**Deux petits guides à télécharger !**

### Des initiatives locales
**Terre Saine : 4 communes auvergnates labellisées !**

### Conseils techniques :
**Le compostage**

### Et dans nos assiettes ?
**Recettes du jardin**


## Les prochains évènements annoncés

13 - 17 avril 2016
La Semaine Verte à Issoire (63)

15 avril 2016
"Les herbes du jardin" à Vendat (63)

16 avril 2016
Animation en jardinerie
France Rurale de Charmeil (03)

22 avril 2016
Animation en jardinerie
France Rurale de Varennes / Allier (03)

22 et 29 avril 2016
Réunions publiques sur l'eau, les pesticides et le jardin (03)
Vendat le 22 avril et Rongères le 29 avril

23 et 24 avril 2016
Ambert côté Jardin
Jardin Chabrier à Ambert (63)

30 avril et 1er mai 2016
Randanplants à Randan (63)

Annoncez vos manifestations et retrouvez toutes les dates sur le site www.mieux-jardiner.fr ou par téléphone : 04 73 42 16 68

## Des distances à respecter pour les épandages phytosanitaires afin de préserver la santé des personnes vulnérables

La Direction Générale de l'Alimentation a diffusé le 27 janvier dernier une note de service précisant les mesures de précautions à appliquer pour protéger les personnes vulnérables lors de l'application de produits phytopharmaceutiques (instruction technique DGAL/SDQPV/2016-80), tel que prévu à l'article 53 de la loi d'avenir agricole du 13 octobre 2014.

Cette boîte à outils mise à disposition des préfets donne des indications sur les **mesures de protections à mettre en place à proximité de lieux accueillant des personnes vulnérables**, sur les modalités de définition de distances minimales à faire respecter, ou sur les mesures de protection à mettre en place en cas de nouvelle construction.

Les lieux accueillant des personnes vulnérables sont les suivants :

- espaces habituellement fréquentés par des **élèves ou enfants** (établissements scolaires, crèches, haltes garderies, centres de loisirs, aires de jeux...)
- établissement accueillant des personnes **malades, âgées ou handicapées** (centres hospitaliers, hôpitaux, établissements de santé privés, maisons de santé, maisons de réadaptation fonctionnelle, établissements qui accueillent ou hébergent des personnes âgées et établissements qui accueillent des personnes adultes handicapées ou des personnes atteintes de pathologie grave)

Il est ainsi prévu que, pour tout traitement phytosanitaire réalisé à proximité de ces espaces, des mesures de protection adaptées soient mises en œuvre lors de l'application de produits phytosanitaires. Les mesures de protection peuvent être les suivantes :

- Les **dates et heures de traitements pourront être adaptés** à la non présence de personnes vulnérables dans les établissements visés.

Et/ou

- Des **haies anti dérives** pourront être installées. La note précitée précise les conditions nécessaires pour qu'une haie puisse être efficace (hauteur des végétaux, précocité de végétation, homogénéité et densité de feuillage, largeur et semi-perméabilité). Les murs imperméables ne sont quant à eux pas satisfaisants, car la dérive se trouve détournée.

Et/ou

- Certains **types de matériels de pulvérisation** (buses anti-dérive par exemple) pourront être utilisés afin de limiter les risques de dérive.

*Source : Fredon Auvergne*

Dans le cas où ces mesures de protections ne peuvent pas être mises en place, ou si leur efficacité n'est pas suffisante, **il appartient aux préfets de département de fixer une distance minimale adaptée**, au niveau de laquelle les traitements phytosanitaires seront interdits.

Des distances de référence sont mentionnées en tant que **valeurs guides**, permettant de minimiser les risques de dérive en l'absence d'autre mesure de protection :

- 5 mètres pour les cultures basses,
- 20 mètres pour la viticulture
- 50 mètres pour l'arboriculture.

Ces valeurs pourront être ajustées par le Préfet en fonction des caractéristiques de chacune des situations.

*A savoir :* pour toute nouvelle construction d'un établissement accueillant des personnes vulnérables en bordure de parcelles pouvant faire l'objet de produits phytopharmaceutiques, le porteur de projet devra obligatoirement prévoir une barrière physique efficace. Cette haie anti dérive, d'une largeur de 5 mètres minimum, figurera dans la demande de permis de construire de l'établissement.

*** Références législatives**

- https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2016-80
- Loi d'avenir agricole du 13 octobre 2014 (article 53)

# Réglementation

## Deux petits guides à télécharger !

Dans le cadre du plan Ecophyto, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer propose sur son site internet de télécharger deux guides sur le jardinage au naturel, destinés aux petits et grands jardiniers.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Jardine-au-fil-des-saisons.html

Les illustrations et activités présentés dans ce livret ont pour objectif de faire découvrir la nature aux enfants, tout en s'amusant, au fil des saisons !

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-pour-jardiner-plus-nature.html

Ce petit guide présente quelques techniques de jardinage qui respectent l'équilibre de la nature. Des gestes simples et de bons sens qui peuvent permettre de se passer de pesticides dans son jardin !

# Des initiatives locales

## 4 communes auvergnates labellisées Terre-Saine !

Afin de valoriser les collectivités exemplaires et d'accompagner les autres dans la réduction d'usage de pesticides, la démarche "**Terre saine, communes sans pesticides**" comporte plusieurs actions, notamment :

- La mise en place d'un réseau national de collectivités engagées dans la réduction de l'usage des pesticides,
- La création d'un label pour les communes les plus exemplaires,
- La mobilisation des Agences de l'Eau sur les projets portés par les collectivités,
- L'éducation à la biodiversité dans les écoles avec le soutien de "Vigie Nature",
- Le renforcement de la campagne "Jardiner autrement".

Ainsi, "Terre Saine" fédère et amplifie les actions d'ores et déjà conduites sur tout le territoire. 21 chartes régionales ont rejoint le label. Ces chartes permettent aux collectivités locales de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Terre saine
Communes sans pesticides

Le 24 mars 2016 a eu lieu la seconde cérémonie de remise du label Terre Saine. 62 communes dans toute la France ont été mises à l'honneur dont **4 d'entre elles se situent en Auvergne** (déjà labellisées niveau 3 de la Charte d'Entretien des Espaces Publics) :
- Châteldon (63)
- Orcet (63)
- Pérignat-es-Allier (63)
- Ytrac (15)

Avec les 49 premières communes labellisées lors de la première session, cela fait un total de **111 communes labellisées en France.**

Charte d'entretien DES ESPACES PUBLICS

En Auvergne, 162 communes se sont engagées dans la Charte d'Entretien des Espaces Publics, dont 21 au niveau 3 "Zéro Phyto".
En tant que particulier, habitant de ces communes, vous pouvez encourager les services techniques et les élus, en leur faisant part de votre soutien, et **en acceptant davantage la végétation spontanée** dans les espaces publics. De même, profitez de cet élan pour appliquer ce principe chez vous ! Vous pouvez apprendre à vous passer de produits phytosanitaires dans votre potager, sur l'ensemble de votre propriété et même à l'intérieur de votre habitation...

**Liens utiles**

- Communiqué de presse officiel sur la remise de label du 24 mars 2016
- La démarche Terre Saine

**+ de renseignements** et liste des communes engagées dans la Charte d'Entretien des Espaces Publics sur le site www.entretien-espaces-publics.fr

## Le compostage

**On estime qu'un tiers des ordures ménagères que nous produisons dans nos foyers sont compostables.** Un moyen de valoriser cette matière est de la composter au jardin. Ce processus de transformation présente un double avantage :

✓ **La réduction du volume de déchets, et donc de poubelles** qui sont transportées pour être traitées dans un centre de tri / traitement (ce qui représente un coût élevé pour la collectivité)

✓ **La production d'une matière noble**, recherchée du jardinier, qui améliorera le sol de son jardin ou de ses jardinières (et cela représente une économie pour le jardinier, en termes de fertilisant). Le compost a la particularité d'améliorer la structure du sol, d'enrichir la biodiversité du sol (notamment les microorganismes) et de délivrer au fil du temps des éléments nutritifs assimilables par les plantes.

### La recette du compost.

Pour un compost bien équilibré, il vous faudra apporter autant d'éléments riches en azote (les déchets "verts") que d'éléments riches en carbone (les déchets "bruns"), en volume.

**1 volume de matière "verte"**

= matière fermentiscible : déchets de cuisine, végétaux frais, herbes indésirables non montées en graines, tontes de gazon (petite quantité), sachets de thé…

+

**1 volume de matière "brune"**

= matière sèche : feuilles mortes, broyat de bois mort, cartonnettes, filtres à café…

+

**De l'eau**

+

**De l'air**

Comme tous les êtres vivants, les bactéries qui interviennent dans le processus de compostage ont besoin d'eau.

Par ailleurs elles sont aérobies et ont donc besoin d'oxygène.

### Quelques clés pour le compostage

- Toute matière organique se composte. On peut incorporer au compost les épluchures de cuisine, les déchets de jardin, les mouchoirs en papier, des feuilles mortes...
- Eviter les gros morceaux : plus les morceaux sont petits, plus le processus se fera facilement.
- Varier les types de déchets apportés (éviter les apports massifs d'un seul type de déchet : résidu de taille, tonte…).
- Le compost doit être humide (mais pas trop). On prend parfois l'image d'une éponge qui a été serrée, c'est le niveau d'humidité qui est adapté au bon fonctionnement du compost.

*Réserve de feuilles mortes - source : Fredon Auvergne*

### Je veux ajouter des déchets de cuisine dans mon bac. Les gestes clés :

- Griffer la surface
- Déposer les déchets "verts"
- Ajouter le même volume de déchets "bruns" (feuilles mortes, branches, broyats, carton) (astuce : on n'a pas de déchets secs toute l'année… on peut en stocker, par exemple, dans du grillage à poules, pour en disposer l'été)
- Rincer le seau à déchets et verser l'eau sur le compost. Cela permet d'apporter de l'eau au compost. Arroser davantage s'il est trop sec, sans excès (il ne doit pas être saturé en eau !)
- Refermer le bac à compost, ou recouvrir le tas d'une couche de feuilles pour le protéger des intempéries et/ou de la sécheresse

## Le compostage (suite)

**Où installer son compost ?**

- Sur du sol en terre… (pas sur une terrasse bétonnée !) il faut qu'il y ait un lien entre le sol (et les microorganismes du sol) et le compost
- Que le site soit facilement accessible depuis la maison (pour apporter régulièrement les déchets de cuisine)
- Que le site soit à proximité du jardin (pour faciliter l'apport de déchets du jardin, et pour une proximité à l'utilisation)
- À proximité d'un point d'eau (récupérateur d'eau, robinet) afin de pouvoir rincer son seau à déchets verts, et humidifier au besoin le compost
- À l'ombre, et abrité pour éviter les grandes chaleurs et l'assèchement du compost.

**Le processus de compostage, comment ça se passe ?**

1/ La décomposition : Les bactéries travaillent.
L'activité des bactéries fait augmenter la température, en particulier si beaucoup de matières compostables sont apportées en une fois. On parle alors d'hygiénisation. Cette montée en température n'est pas obligatoire pour réussir un compost. Un apport régulier de petites quantités de déchets ne suffit pas à faire monter en température. Cela n'empêche néanmoins pas la réussite de cette phase de décomposition. Par contre, les graines d'adventices ne seront pas inhibées par la chaleur, il est donc recommandé de ne pas les intégrer au compost.

2/ la maturation
Les champignons, les vers, les cloportes… interviennent. On voit des macroorganismes dans le compost.

3/ l'humification
Une matière stable qui ressemble à du terreau se forme, et libère progressivement des substances minérales utilisables par les plantes. Lorsque le compost est mûr, les macroorganismes (vers, cloportes…) ont migré vers des couches supérieures moins dégradées.
Le compost est mûr quand il ressemble à du terreau. Il n'y a plus ou quasiment plus de macroorganismes.

Deux espèces incontournables du compost (à droite)
La cétoine dorée *Cetonia aurata* (en haut) et le "ver rouge" du compost *Eisenia foetida* (en bas) sont des décomposeurs à savoir connaître et reconnaître, très fréquents et bénéfiques dans les composts.

Attention : ne pas confondre larve de cétoine et larve de hanneton (communément appelé le "ver blanc") ! La larve de cétoine, contrairement au "ver blanc", ne s'attaque qu'aux matières végétales mortes, et ne présente aucun risque pour les racines de vos cultures !

**Est ce que le compostage assainit les déchets que l'on apporte ?**
On sait aujourd'hui que **peu de maladies résistent** au compostage, même au compostage à froid (quelques exceptions, dont la hernie du chou). Les maladies "courantes" comme l'oïdium et le mildiou sont assainies par le compostage.
Par contre, **les insectes ne sont pas détruits**. Attention aux résidus de cultures, épluchures ou fruits gâtés contenant des ravageurs, comme la mineuse du poireau, ou le carpocapse des fruits.
Attention : **les graines d'adventices ne sont pas inhibées** si la montée en température n'est pas suffisante

**Quand utiliser le compost ?**
On peut utiliser le compost en fumure de fond, ou à la plantation.
Si on l'utilise au moment des semis/plantations, il est préférable de le cribler pour enlever les quelques éléments grossiers et éviter le phénomène de "faim d'azote". Il sera aussi plus homogène pour les semis.
En appliquer une épaisseur sur le sol (1 à 3 kg par $m^2$), et incorporer à la griffe aux premiers centimètres de sol.
Le compost est d'autant mieux valorisé qu'il est apporté en surface (même au pied des arbres, il sera plus bénéfique en surface qu'au fond de la fosse. En effet, les bactéries sont aérobies et resteront actives dans les premiers cm de sol pour minéraliser la matière organisme du compost). Enfoui en profondeur, on ne bénéficiera pas autant des effets nutritionnels du compost.

Cétoine dorée

Ver rouge

# Et dans nos assiettes ?

## Recettes du jardin

Cuisiner en utilisant toutes les parties comestibles de chaque plante, transmettre le goût des fruits, légumes et herbes ordinaires et/ou oubliés en respectant le rythme des saisons, voici le but de cette rubrique.

Les beaux jours reviennent avec les premiers légumes de l'année. L'Association A.N.I.S. Etoilé (Approche globale de l'alimentation : Agriculture, Nutrition, Interculturel et Solidarité) vous propose ainsi deux recettes de saison qui conjuguent élégamment des légumes printaniers, une petite note exotique et la douceur du fromage de chèvre frais.

### Velouté froid fanes coco

(pour 4 personnes)

- Les fanes de 2 bottes de radis
- 300 g de pomme de terre
- 20 cl de lait de coco
- Sel et poivre

Recette

1. Trier et laver les fanes, laver, éplucher et découper les pommes de terre.
2. Faire cuire les fanes et pommes de terre dans environ ½ litre d'eau en recouvrant.
3. Une fois cuites, les mixer en conservant l'eau de cuisson et en ajoutant le lait de coco (selon votre goût plus ou moins) : la préparation doit avoir une consistance onctueuse. Saler, poivrer.
4. Mettre au réfrigérateur pour servir froid.

*Variante :* on peut également faire la même chose avec des jeunes fanes de carottes et/ou le vert des oignons blancs.

### Salade fraîcheur printanière

(pour 4 personnes)

- 1 botte de radis roses
- 1 poignée de mâche
- 200 g de fromage de chèvre frais
- Le jus d'un 1/2 citron
- Huile d'olive
- Sel, poivre
- 1 brin de persil

Recette

1. Laver la mâche et les radis.
2. Râper les radis et ciseler le persil.
3. Mélanger le tout dans un saladier en ajoutant un filet d'huile d'olive, citron, sel et poivre.
4. Ajouter par-dessus des petits bouts de fromage de chèvre

Bon appétit


**L'écho des jardins**

Financeurs

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Rédaction

FREDON Auvergne - www.fredon-auvergne.fr
*avec la participation de A.N.I.S. Etoilé - www.anisetoile.org*

Crédit photos

FREDON Auvergne